

le 29 juin 2018

## **Roularta obtient le feu vert de l'ABC et finalise la reprise des marques Sanoma**



Le 29 juin 2018, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a donné son approbation pour la reprise des marques Sanoma par Roularta Media Group, ce qui a permis à ce dernier de finaliser l'opération.

Les marques Sanoma concernées sont: les hebdomadaires Libelle/Femmes d'Aujourd'hui (CIM 245 504 exemplaires) et Flair F/N (CIM 74 222 exemplaires), les mensuels Gaël/Feeling (CIM 69 132 exemplaires) et les magazines La Maison Victor, Communiekraant, et Loving You et la plateforme e-commerce She Deals, ainsi que les sites web (notamment [flair.be](http://flair.be) et [libelle.be](http://libelle.be) avec respectivement 804 135 et 600 841 real users/mois selon CIM), les extensions de ligne et les canaux de médias sociaux des marques précitées.

En 2017, les marques Sanoma concernées ont totalisé un chiffre d'affaires d'environ 78 millions d'euros pour un prix d'acquisition (obligation de pension et d'abonnement comprise) de 33,3 millions d'euros.

Les groupes cibles (offline/online) des marques reprises sont nettement féminins et complètent donc bien les groupes cibles de haute qualité qu'atteignent déjà les marques de magazines de Roularta (Le Vif, Knack, Trends/Tendances, Sportmagazine, Nest, Plus Magazine, etc.).

Parallèlement à cette transaction, la vente des titres "Je vais Construire/Ik ga bouwen" par Roularta à Sanoma, pour 1 million d'euros, a été finalisée.

## Contact

**Xavier Bouckaert**

CEO

**Tél** + 32 51 26 63 23

**E-mail**

[xavier.bouckaert@roularta.be](mailto:xavier.bouckaert@roularta.be)

**Jeroen Mouton**

CFO

**Tél** + 32 51 26 68 92

**E-mail**

[jeroen.mouton@roularta.be](mailto:jeroen.mouton@roularta.be)